



REGLEMENT INTERIEUR

Engagements du CLUB

- L'AS Martignas Basket est en charge de mettre à la disposition des licenciés un encadrement adapté, et un matériel collectif nécessaire à l'apprentissage du basket.
- L'AS Martignas Basket ne dissocie pas l'apprentissage technique de l'acquisition des valeurs du basket, en particulier la solidarité, le respect de l'adversaire, des officiels et du public.
- L'AS Martignas Basket s'engage à mettre en place un « correspondant d'équipe » (parent ou joueur) pour assurer la liaison et la communication entre entraîneur, coach, Comité Directeur, parents et joueurs.
- L'AS Martignas Basket est responsable du licencié durant la totalité du créneau de l'entraînement ou du match.
- L'AS Martignas Basket assure la gestion des plannings et signale tout changement d'horaire, d'entraînement ou de match par les moyens appropriés : affichage, mail, site.
- En cas de litige le Comité Directeur est seul habilité à prendre des décisions nécessaires au bon fonctionnement du club ; le cas échéant il peut faire appel à l'organisme de tutelle de la section dont il relaiera les choix.

Engagements du licencié

1. **Acquitter dès l'adhésion le montant de la cotisation** (échelonnement possible). A noter qu'en cas de rupture de l'engagement du joueur en cours d'année, aucun remboursement de cotisation ne pourra être effectué.
2. **Etre assidu** aux entraînements et ponctuel aux rendez-vous des matchs.
3. **Prévenir** impérativement et au plus tôt l'entraîneur en cas d'absence, de retard et lors du départ de la salle.
4. **Veiller au respect du matériel** et des locaux mis à disposition, notamment les vestiaires ; signaler toute anomalie auprès de l'entraîneur ou des dirigeants.
5. **Disposer d'une tenue de sport adaptée** ; en particulier une paire de baskets propres réservée à la pratique en salle.
6. **Respecter son club et son entraîneur**, en répondant à leurs demandes ou besoins
7. **Respecter ses partenaires**, sur et en dehors du terrain
8. **Respecter adversaires, public et officiels** pendant et après les rencontres
9. A partir de la catégorie U13 : **participer à l'arbitrage et la gestion des matchs** des autres équipes évoluant à domicile ; pour cela assister aux sessions d'initiation à la table de marque et à l'arbitrage
10. **Assumer le règlement des pénalités financières** liées à son comportement individuel (exemple : fautes techniques répétées)
11. **S'interdire l'usage de substances dopantes**, d'alcool, de drogue ou de tout produit illicite pour la pratique de l'activité sportive (sous peine de sanctions disciplinaires).



Engagements des parents

1. S'assurer de la présence d'un encadrant lorsque le licencié vient s'entraîner ou participer à un match.
2. Récupérer le joueur au plus tard à la fin de l'entraînement ou du match.
3. Respecter les horaires d'entraînements et de convocations lors des matchs.
4. Participer à l'accompagnement des joueurs lors des déplacements de matchs à l'extérieur.
5. Respecter et accepter les choix et décisions de l'entraîneur ou du coach, seule personne habilitée à diriger l'équipe.
6. Apprendre à son enfant à être humble dans la victoire et digne dans la défaite. Jouer avec plaisir mais également avec sérieux.
7. Apprendre à son enfant à saluer l'adversaire après le match.
8. Etre supporter : avoir une attitude d'encouragement positif, sans critique à l'égard de l'arbitrage, de l'entraîneur et des joueurs, y compris les adversaires.
9. Participer à la vie associative du club afin de développer un esprit CLUB : table de marque, tenue de la buvette lors des matchs, manifestations et soirées,...

La signature de la charte par le joueur ou son représentant légal fait partie intégrante du processus d'adhésion et vaut acceptation du règlement intérieur de l'AS Martignas Basket